

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2024.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Luc CHARPENTIER, , Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

**POUVOIRS** : P.GROUPIERRE à C.ARSAC, F.MONVILLE à S.TAULEIGNE, Marie-Renée AVON à S.HOuset, J.FERNANDEZ à L.CHAMBONNET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

### **OBJET : Objet : Convention d'affiliation au dispositif TOP DEP'ART**

Madame le Maire explique que la commune de Portes-lès-Valence peut accepter le paiement de l'adhésion à l'école d'art municipale avec l'offre proposée aux collégiens drômois par le Département de la Drôme à savoir le « porte-monnaie » du dispositif TOP DEP'ART. Pour cela, la signature d'une convention avec la société DIALOG sis 4 rue de la Mariette 72000 Le Mans représentée par Monsieur Yann KERBRIAND-POSTIC en sa qualité de Directeur Général, est nécessaire.

#### Ce dispositif a pour objectifs :

- La découverte et l'aide à la pratique d'activités sportives et culturelles ;
- Le soutien au pouvoir d'achat des familles drômoises ;
- La dynamisation de la vie associative et le développement de la citoyenneté des collégiens via leurs adhésions à des associations.

#### L'offre TOP DEP'ART est composée de trois volets :

- 1 porte-monnaie unique sport et culture de 20€ ;
- 1 porte-monnaie de 25€ pour la pratique sportive et culturelle ;
- Des entrées, offertes par le Département, pour découvrir les lieux incontournables du territoire Drômois.

Compte tenu de l'activité exercée par l'école d'art municipale, le Maire déclare que le seul produit destiné à être acquis en contrepartie des crédits du porte-monnaie relève de la catégorie « culture ».

#### Il est décidé par 33 voix pour :

- D'autoriser la signature de cette convention et de tout autre document permettant la mise en œuvre de celle-ci pour la période allant de 2024 à 2027 ;
- D'accepter le paiement de l'adhésion à l'école d'art municipale avec le porte-monnaie du dispositif TOP DEP'ART.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire   
Geneviève GIRARD 